

DOCUMENT D'INFORMATION

Droits de la personne et dignité humaine **Sondage national auprès des Canadiens et des Canadiennes**

*Commandé par la Fondation Pierre Elliott Trudeau
en collaboration avec l'Université McGill*

Objet :

En prévision du 10^e Colloque annuel de la Fondation Pierre Elliott Trudeau (du 21 au 23 novembre 2013), l'Institut Environics a effectué des sondages nationaux auprès des Canadiens et des Canadiennes sur les quatre thèmes de la Fondation, dont l'un concerne « les droits de la personne et la dignité humaine ». Comment les Canadiens et les Canadiennes évaluent-ils le bilan du pays en matière de droits de la personne, ici comme à l'étranger? Dans quelle mesure la société canadienne exerce-t-elle une discrimination envers les groupes minoritaires?

Faits saillants :

- Les Canadiens et les Canadiennes accordent une cote plutôt mitigée à leur pays pour ce qui est de son rendement dans la protection des droits de la personne, ici et à l'étranger, au cours des dix dernières années; peu de répondants indiquent une forte opinion, qu'elle soit favorable ou défavorable. En comparaison, la population canadienne estime que le bilan du Canada est aussi bon ou mauvais que celui des autres démocraties occidentales, bien que les opinions à ce sujet aient glissé légèrement depuis 2010.
- Un grande majorité de Canadiens et de Canadiennes estiment qu'il y a, au pays, une discrimination envers les groupes minoritaires, notamment les peuples autochtones, les musulmans, les Noirs, les gais et lesbiennes ainsi que les nouveaux immigrants, bien qu'il y ait de grandes différences dans la perception de l'ampleur de cette discrimination. Presque la moitié des Canadiens et Canadiennes indiquent que les peuples autochtones font souvent l'objet de discrimination : ce point de vue a pris de l'ampleur depuis 2004, particulièrement au Québec et en Colombie-Britannique au cours des deux dernières années. Les Canadiens et Canadiennes sont plus enclins à blâmer les politiques des gouvernements pour cette discrimination, mais une minorité significative indique que les peuples autochtones sont eux-mêmes responsables de leur propre victimisation.
- Quatre répondants sur dix estiment que les musulmans font souvent l'objet de discrimination, un point de vue qui demeure pratiquement le même depuis 2004 et qui est plus répandu au Québec et chez les Canadiens et Canadiennes les plus scolarisés. Un répondant sur trois indique que les nouveaux immigrants au Canada font souvent l'objet de discrimination et en imputent la responsabilité à parts égales entre les politiques des gouvernements, l'attitude des gens et les nouveaux immigrants eux-mêmes. Une plus petite proportion de répondants croit que les gais et

lesbiennes ainsi que les Noirs font souvent l'objet de discrimination; dans les deux cas, ce point de vue a légèrement diminué depuis 2011.

- La population canadienne est plus portée à accorder la priorité aux enquêtes du gouvernement sur les menaces terroristes, même s'il empiète ainsi sur la vie privée, qu'à la protection de la vie privée des citoyens, même si cela limite la capacité d'enquêter sur les menaces terroristes. Ces points de vue reflètent sensiblement ceux exprimés par les Américains au cours d'un sondage récent effectué aux États-Unis.

Détails des résultats

LE BILAN DU CANADA SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

1. Comment évalueriez-vous le bilan du Canada au cours des dix dernières années pour ce qui est de protéger les droits de la personne et la dignité de ses propres citoyens, y compris les personnes les plus vulnérables de la population?

L'évaluation que les Canadiens et les Canadiennes font du bilan du Canada pour la protection des droits de la personne au cours des dix dernières années est plutôt mitigée. Peu de répondants expriment un point de vue fortement positif ou fortement négatif. À peine un peu plus de la moitié des répondants estime que le pays a fait un excellent (11 %) ou un bon (44 %) travail, comparativement à quatre répondants sur dix qui accordent les notes « passable » (30 %) ou « médiocre » (12 %).

<i>Comment évalueriez-vous le bilan du Canada au cours des dix dernières années pour ce qui est de protéger les droits de la personne et la dignité de ses propres citoyens?</i>	%
Excellent	11
Bon	44
Passable seulement	30
Médiocre	12

Les points de vue sont semblables partout au pays. Les résidents de Toronto (16 %) et de l'Alberta (18 %), de même que les personnes qui se trouvent dans la tranche de revenu la plus élevée (17 %), sont plus enclins à accorder une note d'excellence. Les cotes « passable seulement » et « médiocre » sont plus fréquentes dans le Canada atlantique (51 %), chez les résidents en milieu rural (50 %), chez les Canadiens et Canadiennes âgés de 60 ans et plus (48 %) et parmi ceux qui ont de plus faibles revenus (50 %). Les immigrants qui proviennent d'ailleurs que l'Europe ou les États-Unis se montrent plus positifs, tandis que les immigrants provenant de l'Europe et des États-Unis le sont moins.

2. Veuillez penser au bilan du Canada en matière de droits de la personne au cours des dix dernières années. Diriez-vous qu'il est meilleur ou pire que le bilan des autres démocraties occidentales en matière de droits de la personne, ou diriez-vous qu'il est à peu près pareil?

Malgré l'appréciation mitigée de la population canadienne au sujet du bilan domestique en matière de droits de la personne, les Canadiens et les Canadiennes estiment que dans l'ensemble le bilan de leur pays est similaire ou meilleur que celui d'autres démocraties occidentales. Plus de quatre

répondants sur dix indiquent que le bilan du Canada au cours des dix dernières années est « bien meilleur » (16 %) ou « plutôt meilleur » (28 %) que celui des autres démocraties occidentales, comparativement à seulement un sur dix qui indique qu’il a été « plutôt pire » ou « bien pire » (11 %); par ailleurs, 40 % des répondants indiquent qu’il est à peu près le même. Ces résultats font voir un léger déclin depuis 2010, alors que la moitié (49 %) indiquaient que le bilan du Canada était comparativement meilleur (selon un sondage de la Fondation Trudeau effectué en 2010).

<i>Diriez-vous que le bilan du Canada est meilleur, pire ou à peu près pareil que le bilan des autres démocraties occidentales en matière de droits de la personne . . .</i>	2010 %	2013 %
Bien meilleur	16	16
Plutôt meilleur	33	28
À peu près pareil	36	40
Plutôt pire	5	8
Bien pire	2	3

L’opinion de la population canadienne quant au bilan du Canada en matière de droits de la personne par rapport à celui des autres démocraties occidentales est passablement le même partout au pays. L’appréciation positive est plus manifeste en Ontario (47 %, bien meilleur), en Saskatchewan (48 %) et en Alberta (52 %) alors qu’elle moindre dans le Canada atlantique (35 %); cependant aucun groupe n’indique à plus de 16 % que le bilan du Canada est bien pire. Les immigrants qui proviennent d’ailleurs que l’Europe ou les États-Unis (52 %) et les allophones (55 %) sont parmi ceux qui se montrent les plus positifs dans leur évaluation du bilan du Canada en matière de droits de la personne par rapport à celui des autres démocraties occidentales.

3. Comment évalueriez-vous le bilan du Canada au cours des 10 dernières années pour ce qui est de prendre toutes les mesures nécessaires possibles pour promouvoir les droits de la personne et la dignité dans d’autres régions du monde?

L’opinion des Canadiens et des Canadiennes est plus positive que négative quant au bilan de leur pays pour la promotion des droits de la personne et de la dignité à l’étranger. Un peu plus de la moitié des répondants estime que le bilan du Canada pour les dix dernière années est excellent (8 %) ou bon (45 %), comparativement à quatre répondants sur dix qui le considèrent seulement passable (34 %) ou médiocre (8 %). Les points de vue positifs sont plus fréquents en Alberta (66 %, « excellent » ou « bon »), au Manitoba (63 %), chez les immigrants qui proviennent d’ailleurs que l’Europe et les États-Unis (67 %) et chez les allophones (65 %). Les points de vue négatifs sont plus fréquents dans le Canada atlantique (50 %, « passablement seulement » ou « médiocre ») et chez les résidents de Montréal (50 %).

<i>Comment évalueriez-vous le bilan du Canada au cours des 10 dernières années pour ce qui est de prendre toutes les mesures nécessaires possibles pour promouvoir les droits de la personne et la dignité dans d’autres régions du monde . . .</i>	%
Excellent	8
Bon	45

Passablement seulement	34
Médiocre	8

DISCRIMINATION ENVERS LES GROUPES MINORITAIRES

4. Pour chacun des groupes suivants, veuillez me dire s'ils font à votre avis souvent, parfois, rarement ou jamais l'objet de discrimination dans la société canadienne actuelle : Noirs, musulmans, peuples autochtones, gais et lesbiennes, nouveaux immigrants.

Une grande majorité de Canadiens et de Canadiennes estime que certains groupes de personnes font l'objet d'une discrimination constante au sein de la société canadienne; ce point de vue demeure sensiblement stable depuis 2011.

Peuples autochtones. Plus de huit répondants sur dix croient que les peuples autochtones du pays font souvent (48 %) ou parfois (35 %) l'objet de discrimination; opinion notablement à la hausse depuis 2011 et qui suit une tendance depuis 2004 alors que seulement 36 % des répondants estimaient que cela arrivait « souvent ». L'impression d'une discrimination fréquente est plus répandue dans l'Ouest canadien (particulièrement en Saskatchewan, 63 %), chez les Canadiens et Canadiennes les plus scolarisés et chez les personnes âgées de 18 à 29 ans. Depuis 2011, l'impression d'une discrimination constante s'est manifestement accrue au Québec et en Colombie-Britannique de même que chez les moins de 30 ans.

Musulmans. Huit répondants sur dix indiquent que les musulmans font souvent (42 %) ou parfois (39 %) l'objet de discrimination, chiffres légèrement à la hausse depuis 2011. L'impression d'une discrimination fréquente est sensiblement stable depuis 2004 (selon des sondages antérieurs effectués par Environics). En 2013, un répondant sur six croit qu'une telle discrimination a rarement (11 %) ou jamais (4 %) lieu. Les résidents du Québec (56 %), les personnes les plus scolarisées et ayant des revenus plus élevés ainsi que ceux qui sont nés au Canada sont plus enclins à indiquer qu'une telle discrimination a souvent lieu. Ce point de vue est moins partagé par les résidents du Manitoba (26 %) et de la Colombie-Britannique (32 %) ainsi que les allophones (31 %).

<i>Les groupes suivants sont-ils susceptibles de faire l'objet d'une discrimination?</i>		2011 %	2013 %
Peuples autochtones	Souvent	42	48
	Parfois	33	35
	Rarement/jamais	21	15
Musulmans	Souvent	42	42
	Parfois	36	39
	Rarement/jamais	16	15
Nouveaux immigrants	Souvent	-	34
	Parfois	-	47
	Rarement/jamais	-	17
Gais et lesbiennes	Souvent	38	31
	Parfois	38	47
	Rarement/jamais	19	19

Noirs	Souvent	27	23
	Parfois	41	46
	Rarement/jamais	29	29

Nouveaux immigrants. Huit répondants sur dix estiment que les nouveaux immigrants au pays font souvent (34 %) ou parfois (47 %) l'objet de discrimination, comparativement à ceux qui croient que cela a rarement (13 %) ou jamais (4 %) lieu. Les résidents de la Saskatchewan, les jeunes et ceux qui ont un certain degré d'études postsecondaires sont plus enclins à croire que cela a souvent lieu. Ce point de vue est aussi plus fréquent chez les immigrants qui proviennent d'ailleurs que l'Europe ou les États-Unis (40 %), comparativement aux immigrants provenant de l'Europe et des États-Unis (20 %) ou aux personnes nées au Canada (35 %). (*C'est la première fois que ce groupe est inclus, il n'y donc aucune donnée sur la tendance.*)

Gais et lesbiennes. La plupart des Canadiens et des Canadiennes croient que les gais et lesbiennes font souvent (31 %) ou parfois (47 %) l'objet de discrimination, comparativement à ceux qui estiment que cela a rarement (15 %) ou jamais (4 %) lieu. L'impression d'une discrimination fréquente a diminué depuis 2011; on observe un glissement de la cote « souvent » (à la baisse de 7 points) vers la cote « parfois » (en hausse de 9 points). Cette tendance à la baisse est présente dans pratiquement toute la population, particulièrement au Québec, en Ontario, au Manitoba et chez les personnes de moins de 30 ans. À l'opposé, l'impression d'une discrimination constante envers les gais et lesbiennes a augmenté depuis 2011 chez les résidents du Canada atlantique et de la Saskatchewan, de même que chez les immigrants provenant d'ailleurs que l'Europe ou les États-Unis.

Noirs. Sept répondants sur dix estiment que les Noirs font souvent (23 %) ou parfois (46 %) l'objet de discrimination, comparativement à ceux qui croient que cela a rarement (23 %) ou jamais (6 %) lieu. Comme pour les gais et lesbiennes, l'impression d'une discrimination constante envers les Noirs a diminué depuis 2011, glissant de la cote « souvent » (à la baisse de 4 points) à la cote « parfois » (à la hausse de 5 points). Ce glissement est plus manifeste au Québec, au Manitoba et en Alberta, tandis que l'impression d'une discrimination fréquente a augmenté dans le Canada atlantique et en Saskatchewan. Les résidents de Toronto (33 %) et les immigrants qui proviennent d'ailleurs que l'Europe ou les États-Unis (30 %) sont plus enclins à considérer que les Noirs font l'objet d'une discrimination constante.

5. Diriez-vous que les difficultés en lien avec l'égalité économique et sociale pour les immigrants admis au Canada sont principalement attribuables : aux attitudes de la population canadienne, aux politiques des gouvernements canadiens ou aux immigrants eux-mêmes?

Qui est le plus responsable de la discrimination dont font l'objet les nouveaux immigrants au Canada? Il n'y a pas de consensus à ce sujet au sein de la population canadienne, les opinions étant plus ou moins partagées entre ceux qui blâment les politiques des gouvernements (30 %), l'attitude des Canadiens et des Canadiennes (27 %) et les nouveaux immigrants eux-mêmes (26 %). Environ un répondant sur dix est d'avis que ces trois facteurs y jouent un rôle équivalent.

<i>Diriez-vous que les difficultés en lien avec l'égalité économique et sociale pour les immigrants admis au Canada sont principalement attribuables . . .</i>	%
Aux politiques des gouvernements canadiens	30

Aux attitudes de la population canadienne	27
Aux immigrants eux-mêmes	26
Ces trois réponses également (<i>réponse spontanée</i>)	8
Cela dépend	4

Au pays, ce sont les résidents du Canada atlantique (38 %) et de la Colombie-Britannique (39 %), de même que les personnes qui ont de plus faibles revenus (42 %) et les allophones (37 %), qui sont les plus enclins à imputer aux politiques des gouvernements les causes de la discrimination envers les nouveaux immigrants. Les résidents du Manitoba (36 %) et de la Saskatchewan (35 %), ainsi que les femmes (30 %) et ceux qui ont un diplôme d'études universitaires (32 %), l'attribuent à l'attitude de la population canadienne. Les résidents de l'Alberta (36 %), les Canadiens et Canadiennes ayant les revenus les plus élevés (30 %) et les personnes de 45 ans et plus (30 %) rejettent le blâme sur les immigrants eux-mêmes.

6. *Diriez-vous que les difficultés en lien avec l'égalité économique et sociale pour les peuples autochtones sont principalement attribuables : aux attitudes de la population canadienne, aux politiques des gouvernements canadiens ou aux Autochtones eux-mêmes?*

Les Canadiens et les Canadiennes sont plus enclins à attribuer la discrimination envers les peuples autochtones du pays aux politiques des gouvernements (38 %); moins de répondants indiquent qu'elle est attribuable aux attitudes de la population canadienne (14 %). Trois répondants sur dix (30 %) estiment que ce sont les Autochtones eux-mêmes qui sont responsables de la discrimination dont ils font l'objet dans la société canadienne.

<i>Diriez-vous que les difficultés en lien avec l'égalité économique et sociale pour les peuples autochtones sont principalement attribuables ...</i>	%
Aux politiques des gouvernements canadiens	38
Aux autochtones eux-mêmes	30
Aux attitudes de la population canadienne	14
Ces trois réponses également (<i>réponse spontanée</i>)	11
Cela dépend	3

C'est au Manitoba (47 %) et en Alberta (51 %), de même que dans les petites villes (37 %), en milieu rural (39 %) et parmi ceux qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires (45 %), qu'on attribue aux Autochtones eux-mêmes la responsabilité de la discrimination dont ils font l'objet. Ce point de vue est moins présent chez les résidents des régions urbaines (23 %), chez les Canadiens et Canadiennes de moins de 30 ans (17 %), chez ceux qui ont un diplôme d'études universitaires (25 %) et parmi les immigrants qui proviennent d'ailleurs que l'Europe ou les États-Unis (18 %).

SURVEILLANCE GOUVERNEMENTALE ET VIE PRIVÉE

7. *À votre avis, qu'est-ce qui est le plus important actuellement : que le gouvernement fédéral mène une enquête sur les menaces terroristes éventuelles, même si cela empiète sur la vie privée ou que le gouvernement fédéral n'empiète pas sur la vie privée, même si cela limite sa capacité de mener une enquête sur les menaces terroristes éventuelles?*

Dans le contexte des fuites provenant d'Edward Snowden au sujet de la surveillance de la population et des gouvernements étrangers par la NSA aux États-Unis, que pensent les Canadiens et les Canadiennes des pratiques de leur gouvernement quant à l'équilibre entre les priorités touchant à lutte contre le terrorisme, d'une part, et à la protection de la vie privée, d'autre part?

Dans l'ensemble, les Canadiens et les Canadiennes sont plus enclins à accorder davantage d'importance aux enquêtes gouvernementales sur les menaces terroristes (57 %) qu'aux mesures pour éviter l'empiètement sur la vie privée (35 %). Ce point de vue est sensiblement comparable à celui exprimé par les Américains dans le cadre d'un sondage récent effectué par le Pew Research Center.

<i>À votre avis, qu'est-ce qui est le plus important actuellement . . .</i>	Canada %	É.-U. %
Que le gouvernement fédéral mène une enquête sur les menaces terroristes éventuelles, même si cela empiète sur la vie privée	57	62
Que le gouvernement fédéral n'empiète pas sur la vie privée, même si cela limite sa capacité de mener une enquête sur les menaces terroristes éventuelles	35	34
Cela dépend	4	-
Ne sait pas/sans réponse	3	4

Les résidents du Canada atlantique (64 %), de la Saskatchewan (62 %) et de l'Alberta (62 %), de même que les femmes (64 %) et les personnes de 45 ans et plus (65 %), sont plus susceptibles d'accorder davantage d'importance à la surveillance par le gouvernement qu'à la protection de la vie privée. Cette opinion est moins fréquente chez les résidents de la Colombie-Britannique (47 %), chez les personnes qui ont un diplôme d'études universitaires (51 %) et chez les moins de 30 ans (42 %).

Méthodologie

Les résultats sont tirés d'un sondage téléphonique effectué par le groupe Research House pour le compte de l'Institut Environics entre le 17 septembre et le 13 octobre 2013 auprès d'un échantillon représentatif de 1501 Canadiens et Canadiennes adultes (18 ans ou plus). Aux fins de l'analyse, l'échantillon a été segmenté selon les provinces et la taille des communautés afin d'assurer une représentation adéquate de tous les éléments de la population. L'erreur d'échantillonnage est de plus ou moins 2,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est plus grande pour les résultats des sous-groupes régionaux ou sociodémographiques.

Les questions du sondage ont été conçues par l'Institut Environics en collaboration avec des représentants de la Fondation Pierre Elliott Trudeau et de l'Université McGill.